

La collecte de données en maison médicale

Pourquoi voulons-nous collecter des données ?

➤ Pour votre dossier :

Pour bien vous soigner, nous avons besoin de certaines informations, par exemple votre adresse, votre âge, votre poids, vos allergies, vos maladies...

➤ Pour les dossiers de tous nos patients

En regroupant les informations de tous nos patients, nous connaissons mieux notre population et nous pouvons ainsi adapter notre travail (nombre de personnes diabétiques, fréquence du mal de dos etc)

➤ Pour la Fédération des Maisons Médicales et les pouvoirs publics

Il existe une Fédération des Maisons Médicales dont nous faisons partie. En regroupant les informations de tous les patients de toutes les maisons médicales, la Fédération connaîtra mieux la population qui se fait soigner en maison médicale. C'est important pour défendre et améliorer cette façon d'organiser les soins. Elle pourra aussi transmettre certaines de ces données aux pouvoirs publics, par exemple à la Région Wallonne, qui aura alors une vue d'ensemble de la santé de la population.

Toutes les données qui sortent de la maison médicale sont bien sûr rendues anonymes.

Protection de la vie privée

Il existe en Belgique une loi* qui protège la vie privée des gens dès que des données personnelles sont récoltées, comme par exemple pour constituer un dossier médical. Cette loi oblige de vous informer sur plusieurs points :

- ❖ Si des informations qui vous concernent ne sont pas correctes, vous avez le droit de les faire modifier ou supprimer.
- ❖ Vous avez le droit de refuser que vos données soient envoyées à la Fédération des maisons médicales.

A la maison médicale

- ❖ Le responsable du traitement des données est la maison médicale.
- ❖ Des moyens sont utilisés pour garantir la sécurité et la confidentialité des informations encodées dans votre dossier informatique:
 - Leur accès dans la maison médicale est limité à quelques personnes . (par exemple votre médecin traitant).
 - Ces personnes doivent utiliser un nom d'utilisateur et un mot de passe pour entrer dans l'ordinateur.
- ❖ Pourquoi noter toutes ces informations qui vous concernent ?
 - Pour vous soigner le mieux possible, en cas de maladie ou pour faire de la prévention.
 - Pour pouvoir faire des statistiques, dans le but d'améliorer le travail dans notre équipe par une meilleure connaissance de nos patients et pour évaluer les résultats des programmes ou activités que nous menons (par exemple la campagne de vaccination contre la grippe, le suivi des patients diabétiques, les ateliers cuisine, ...).

* loi relative à la protection des données à caractère personnel du 8 décembre 1992.

A la Fédération des maisons médicales

- ❖ Le responsable de l'analyse à la Fédération des maisons médicales est le Dr. Drielsma, maître de fichier. La Fédération est elle-même responsable en tant que structure. (25 Boulevard du Midi à 1000 Bruxelles, Belgique, tel. 02/514.40.14)
- ❖ Des moyens sont utilisés pour garantir la sécurité et la confidentialité des informations encodées dans l'ordinateur :
 - Les fichiers ne comportent pas d'informations permettant d'identifier directement les personnes. Ils sont agrégés (mêlés) avec tous les fichiers de toutes les maisons médicales.
 - Seules les personnes qui travaillent au service d'études de la Fédération ont accès aux données.
 - Des mesures sont prises pour empêcher l'accès de ces données à des personnes extérieures.
- ❖ Pourquoi la Fédération a-t-elle besoin de certaines de ces données ?
 - Pour mieux connaître l'état de santé des personnes qui fréquentent les maisons médicales, essayer de savoir si elles ont des caractéristiques particulières, voir quels sont les résultats de certains programmes que nous menons.
 - Pour pouvoir évaluer rapidement et efficacement la qualité des soins que vous recevez.
 - Pour chercher des systèmes d'organisation des soins de santé, de paiement, de coordination qui donnent les meilleurs résultats.

Pour pouvoir envoyer des données qui vous concernent à la Fédération des maisons médicales, nous avons besoin de votre accord préalable, même si celles-ci sont rendues anonymes.

Vous pouvez bien sûr refuser, cela ne changera rien à la façon dont vous serez soignés ou reçus à la maison médicale. Cependant ces données sont importantes pour nous et nous avons confiance en la Fédération des Maison Médicales qui s'occupe de traiter ces données

Je, soussigné
Mr/Mme/Mlle

autorise / n'autorise pas*

la Maison Médicale La Brèche à transmettre à la Fédération des maisons médicales, les données me concernant ou concernant mes enfants et qui sont utiles aux travaux présentés ci-dessus.

Ces données ne comprennent pas de données permettant de me reconnaître directement.

J'ai été informé et je reçois une copie de ce document

Date et signature :

*Biffer la mention inutile

Nom et prénom des enfants dont j'ai la charge :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

